

## Notre engagement pour la qualité de service

Devenu en 2010 établissement public administratif gérant le régime spécial de sécurité sociale des marins, l'[Enim](#) [1] a signé en 2013 sa première convention d'objectifs et de gestion avec l'État, un document fixant les orientations stratégiques et le cadre budgétaire de l'établissement.

La nouvelle convention d'objectifs et de gestion conclue entre l'État et l'[Enim](#) [2], a pour objet de **fixer les objectifs pluriannuels de gestion, les moyens de fonctionnement de l'organisme et les actions mises en œuvre à cette fin** par chacun des signataires **sur la période 2016-2020**.

Cette 2<sup>ème</sup> [Cog](#) [3] s'inscrit dans le cadre :

- d'**attentes fortes des ressortissants**, en termes d'offre de services,
- d'**évolution de l'environnement réglementaire pour le secteur maritime**,
- et d'une **trajectoire ambitieuse en termes d'effectifs et de moyens financiers**.

## UNE FEUILLE DE ROUTE A HORIZON 2020

Cette [Cog](#) [4] repose sur des engagements structurés autour de **3 axes, qui se déclinent en 8 fiches actions** présentant au total **37 actions à conduire à horizon 2020**.

## TROIS AXES À SUIVRE

- Poursuivre l'amélioration de l'offre et de la qualité de service de l'Enim
- Renforcer la gouvernance et l'efficacité du régime
- Assurer une gestion optimale des ressources

**TELECHARGEZ LE DOCUMENT**



**CONVENTION D'OBJECTIFS  
ET DE GESTION 2016-2020  
ENTRE L'ÉTAT ET L'ENIM**



[5]